

**Merci de remplir en majuscules d’imprimerie et d’adresser ce dossier avant le 8 mai 2024**

Mr. Mme Mlle : Nom ……………………………….………………………………………………….. Prénom …………………….........................

Adresse :……………………………………………….Code postal : ………..… Localité…………………….....................Tel : ……………………

Je suis un Particulier O Professionnel O N° d'inscription au RC ………………….(joindre obligatoirement photocopie) Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER du 12 mai 2024 Sur le cynodrome La Chapelle Blanche Saint Martin.

**Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : par lot de 3.50 m sur 5 m de profondeur a 1 € du mètre linéaire**

**Je réserve : ………………. linéaires Prix : ……………..x. section** **= ………………….. € Joindre le chèque à l'ordre du : C.L.S.T**.

Document d’identité faisant foi obligatoire : Carte identité ou Passeport (photocopies inutiles)

N°……………………………………………….… délivré le… /…/…………. par la………………………………. de……………………………….

Pour que ma demande soit prise en compte (l’enregistrement n’est effectif que si le dossier est complet)

Je m’engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous. Je joins le chèque de règlement à l'ordre du : CLST

Je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessus.

(Renseignements identité obligatoires)

**Je joins une enveloppe timbrée et adressée pour envoi de l’accusé d’enregistrement à présenter le jour du vide grenier.**

**J’adresse l’ensemble au CLST 1 Place du champs de foire Ligueil 37240**

**Téléphone : 06 83 16 66 86 E-mail** [**asvsimon@laposte.net**](mailto:asvsimon@laposte.net)

Pour les particuliers, j’atteste sur l’honneur de ma non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au Cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal)

Fait à :…………………………………………. Le :……………………………

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement

**Règlement de l’installation du vide grenier**

(Ne pas détacher ce texte, un double vous sera adressé avec l’accusé de réception)

1 - L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs

2 - Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées sauf dérogation de l’organisation.

3 – Pour des raisons de sécurité et ne pas perturber les courses. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée, ainsi que tout bruit comme

pétard, cloches, klaxon, sonnette, etc..

4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule

5 - La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices

6 - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d’enregistrement est incomplet, l’accusé de réception faisant foi.

7 - L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s’est pas présenté avant 8 heures.

L'installation s'effectuera entre 7H et 8H30

8 - Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.

9 - En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.

10- Le véhicule sera garé sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide-grenier, ou sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté.

11- Le bénéficiaire s’engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce.

12- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H30 à 17H30 et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.

13- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d’arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.

14- Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé de quitter les lieux avant 18 heures

15- Se munir de son matériel : table, chaise, parasol….. Quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol.

**Signature je reconnais avoir pris connaissance du règlement…………………………………………**